

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de BOULLERET**  
**-Budget 03200-**

Envoyé en préfecture le 24/06/2021
Reçu en préfecture le 24/06/2021
Affiché le
ID : 018-211800321-20210618-2021_35_D-DE

**Séance du 18 juin 2021**

Date de la convocation : 11 juin 2021

Affichage : 11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du complexe sportif, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes BOULLET – CHOPINEAU – MAUPAS – PAURON – RAIMBAULT – RUELLÉ – RUSEK - Mrs BILLAUT – BUFFET – ÉGROT - PINARD – ROBINET - ROUSSET – de VOGÜÉ

**ABSENT EXCUSÉ** : M. REZARD

Monsieur BILLAUT étant concerné en tant qu'ancien salarié du CNPE de Belleville n'a pas pris part au débat ni au vote.

Madame BOULLET a été nommée secrétaire.

Membres en exercice :.....	15	Exprimés :.....	11
Présents :.....	13	Pour :.....	11
Représentés :.....	0	Contre :.....	0
Votants :.....	13	Abstentions :.....	2

N° 2021\_35\_D

**OBJET : Demande d'autorisation : Évolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets du CNPE de Belleville**

Monsieur le Maire s'étant retiré du débat et du vote, c'est Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint qui prend la parole.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe que le groupe EDF, exploitant des installations nucléaires de base n°127 et n°128 du CNPE de Belleville-sur-Loire, a déposé une demande de modification de ses installations impactant également les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique que l'autorité de sûreté a jugé cette demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et qu'il est demandé aux conseillers municipaux, d'émettre un avis sur cette demande.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que les élus ne doivent pas s'investir directement et personnellement dans les projets auxquels ils pourraient avoir un intérêt personnel, au risque de voir la délibération annulée. Il est donc demandé aux conseillers municipaux concernés de s'absenter le temps de la discussion de l'affaire en cause, et de ne pas prendre part au vote final.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 11 voix « pour » et 2 « abstentions » :

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de modification des installations nucléaires du CNPE de Belleville-sur-Loire

Copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Jean-Louis BILLAUT

